

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 3 mars 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 17 février 2022	

N° 6

Mise à disposition des véhicules dédiés à la mise en œuvre du dispositif de téléassistance, ainsi qu'à leur entretien

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BETHUNE, M. BOYER, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, M. GAUMET, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. GALPIER, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, représentant le Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : Mme BRUN, M. DA SILVA, M. DESFORGES, Mme DURON, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant-chef BOURDIN, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.
- **Membres de droit** : M. MATHIEU, Payeur départemental.

Le SDIS assure depuis plus de 3 décennies une prestation au bénéfice du Conseil départemental en matière de téléassistance. Ce dispositif concerne actuellement près de 7 000 contrats représentant 7 300 abonnés puydinois en leur permettant un maintien à domicile « sécurisé » et 40 emplois au sein du SDIS 63.

Afin d'assurer les missions de téléassistance, un parc d'une quarantaine de véhicules est mis à disposition par le CD 63 au bénéfice du SDIS 63. Jusqu'en 2017, le SDIS entretenait auprès de ses propres prestataires ces véhicules. En 2017, le choix s'est orienté par un suivi par le Parc départemental du CD 63 pour l'entretien, les réparations et le suivi des contrôles techniques.

Le marché liant le Conseil départemental et le SDIS est arrivé à échéance au 31 décembre 2021.

Il résulte que le contrat a été signé afin de permettre le maintien de cette prestation au 1^{er} janvier 2022.

Ce contrat concerne la fourniture des véhicules dédiés à la mise en œuvre du dispositif départemental de téléassistance, ainsi qu'à leur entretien.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :


- **d'émettre un avis favorable à la mise à disposition des véhicules pour le dispositif de téléassistance.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le - **3 MARS 2022**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours du Puy-de-Dôme
Jean-Paul COZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20220310-22_07357-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022